



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 4 r) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information : suite donnée  
aux décisions de politique générale de l'Assemblée  
générale et du Conseil économique et social**

### **Décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui concernent les travaux de la Commission de statistique**

#### **Note du Secrétaire général**

Conformément à la décision 2013/235 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique un rapport visant à l'informer des décisions de politique générale adoptées en 2013 ou avant par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, qui présentent un intérêt pour ses travaux. Y figurent également les mesures prises ou prévues par la Commission et la Division de statistique, pour répondre aux demandes du Conseil et de l'Assemblée. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.

---

\* E/CN.3/2014/1.



## Décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui concernent les travaux de la Commission de statistique

### I. Suivi des objectifs du Millénaire pour le développement

#### A. Mesures demandées par l'Assemblée générale

1. Dans sa résolution [65/1](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte chaque année, jusqu'en 2015, des progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire et de faire dans ses rapports annuels les recommandations qu'il jugera utiles sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement. En outre, en juillet 2012, le Secrétaire général a annoncé les noms des 27 membres du Groupe de personnalités de haut niveau chargé de conseiller sur le réseau mondial de développement au-delà de 2015, date butoir de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 a présenté son rapport contenant des recommandations adressées au Secrétaire général le 30 mai 2013 ([A/67/890](#), annexe). À sa soixante-huitième session, l'Assemblée a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » ([A/68/202](#)). Le rapport évaluait les progrès accomplis à ce jour et offrait un descriptif des politiques et programmes qui avaient permis de remporter des succès dans la réalisation des objectifs et qui étaient à même de les accélérer. Il mettait particulièrement l'accent sur la nécessité de disposer de meilleures données et statistiques, d'autant plus que le programme de l'après-2015 consisterait à mesurer un plus large éventail d'indicateurs, nécessitant de nouvelles données désagrégées pour déterminer les écarts entre groupes de population.

#### B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique

2. La Division de statistique a élaboré le *Rapport 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, qui a été lancé par le Secrétaire général le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Il présente l'évaluation annuelle des progrès mondiaux vers les objectifs du Millénaire pour le développement à partir de chiffres régionaux et sous-régionaux portant sur les indicateurs officiels de suivi des objectifs fournis par les organismes partenaires. Elle a établi également une annexe statistique, contenant tous les chiffres officiels sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement qui doivent être consignés dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ([A/68/1](#))<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir également [E/CN.3/2014/29](#) pour information sur la manière dont le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a entamé une évaluation des enseignements tirés du processus de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la section II.B du présent rapport pour des renseignements sur les travaux supplémentaires en cours sur la mise en place d'un cadre de suivi du programme de l'après-2015.

## **II. Mesures plus larges des progrès en complément du produit intérieur brut**

### **A. Mesures demandées par l'Assemblée générale**

3. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui a eu lieu à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012, s'est achevée le 22 juin 2012, avec l'adoption du document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (voir résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale, annexe).

4. Le paragraphe 38 est l'un des paragraphes clefs du document final concernant l'action de la Commission, dont le texte se lit comme suit :

Nous considérons qu'il faut adopter des mesures plus larges du progrès, en complément du produit intérieur brut, l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes et, à cet égard, nous prions la Commission de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de lancer, en consultation avec les entités compétentes du système des Nations Unies et d'autres organisations intéressées, un programme de travail dans ce domaine en faisant fond sur les initiatives existantes.

5. Ces points ont été réaffirmés par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/214](#), intitulée « Harmonie avec la nature », dans laquelle l'Assemblée a encouragé tous les pays et les organismes compétents des Nations Unies à améliorer la qualité et accroître la quantité des données statistiques de base sur les trois piliers du développement durable, et invité la communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies à soutenir les efforts des pays en développement en les aidant à renforcer leurs capacités et en leur apportant un appui technique. Dans la même résolution, l'Assemblée a considéré qu'il fallait adopter des mesures plus larges du progrès, en complément du produit intérieur brut (PIB), l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes, et, à cet égard, rappelé la demande faite à la Commission de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, au paragraphe 38 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de lancer, en consultation avec les entités compétentes du système des Nations Unies et d'autres organisations intéressées, un programme de travail dans ce domaine en faisant fond sur les initiatives existantes.

### **B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique**

6. À sa quarante-quatrième session (26 février-1<sup>er</sup> mars 2013), la Commission a établi le groupe d'Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut suite à la demande faite lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en vue de l'élaboration d'un programme de travail sur des mesures plus larges du progrès, en complément du produit intérieur brut (PIB), l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes. La Commission, dans sa décision [44/114](#), a également souscrit à la création d'un groupe d'Amis de la présidence qui sera notamment chargé d'établir un programme de travail portant sur la définition d'indicateurs de progrès plus généraux. La Commission a souligné que, pour contribuer à définir les options

fondamentales en matière de développement durable à tous les niveaux, les indicateurs de progrès plus généraux que le seul PIB doivent s'intégrer à une architecture ou infrastructure d'information plus étendue, et qu'ils doivent donc être mis en corrélation avec les objectifs de développement durable évolutifs et le futur dispositif d'exécution du programme de développement pour l'après-2015, et demandé au groupe d'Amis de la présidence de suivre de près le débat en cours sur les dispositifs de développement et d'en rendre compte au Bureau de la Commission, en dialoguant activement avec les organismes des Nations Unies et les décideurs afin de veiller à ce que des méthodes de mesure statistique solidement charpentées soient intégrées dès le départ aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015.

7. À sa quarante-cinquième session, la Commission examinera le rapport du groupe d'Amis de la présidence sur des indicateurs de progrès plus généraux (E/CN.3/2014/4). Le rapport examine les possibilités de s'acheminer vers la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de progrès établis sur des bases scientifiques solides et universellement acceptés. Il porte en outre sur l'évaluation et le suivi des objectifs du programme de développement pour l'après-2015, passant en revue les propositions existantes relatives au cadre de développement pour l'après-2015, soulignant la nécessité de concevoir une méthode d'évaluation intégrée et fondée sur des bases scientifiques solides et précisant les éléments indispensables à la mise en place d'un nouveau dispositif de suivi. Dans une partie distincte, le rapport aborde les principaux points que se doivent de retenir les décideurs, contient des propositions permettant d'accroître la participation des statisticiens des organismes officiels aux débats et travaux en cours en vue de l'établissement du programme de développement pour l'après-2015, et offre des suggestions facilitant la réalisation des travaux sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut.

8. À l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, un groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale composé de 30 membres a été chargé d'élaborer une proposition sur les objectifs de développement durable. Le 17 décembre, le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable a tenu une réunion informelle sur l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre de la concertation avec les instituts officiels de statistique. Le groupe d'Amis de la présidence participe aux préparatifs de cette manifestation.

### **III. Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

#### **A. Mesures demandées par le Conseil économique et social**

9. Dans sa résolution 2011/24, le Conseil économique et social, reconnaissant notamment l'importance d'intégrer les informations cartographiques et statistiques, ainsi que les données spatiales, a décidé de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui doit être mis en place et administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence, et demandé au Comité de lui présenter en 2016 un examen global de tous les aspects de son travail et de ses opérations, afin de permettre aux États Membres d'en évaluer l'efficacité. Le Conseil a encouragé aussi les États Membres à tenir régulièrement

des débats multipartites de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, y compris en organisant des forums mondiaux, pour favoriser une concertation globale avec tous les acteurs et organes concernés, et insisté sur l'importance de promouvoir les mesures nationales, régionales et mondiales visant à favoriser l'échange de savoir et de savoir-faire, pour aider les pays en développement à mettre en place et renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

## **B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique**

10. La Commission a examiné la question de l'élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux au titre de l'examen du programme à sa quarante-quatrième session et vivement préconisé l'attribution de dates et de lieux aux données sociales, économiques et environnementales. À sa session actuelle, la Commission examinera le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2014/31).

11. Par ailleurs, la Division de statistique, conjointement avec la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, a organisé la troisième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, du 24 au 26 juillet 2013 à Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). À cette occasion, le Comité d'experts a examiné et fait des progrès sur un certain nombre de questions revêtant une importance essentielle pour plusieurs autorités nationales chargées de l'information géospatiale et organisations internationales engagées dans ce domaine d'activité. Des décisions clefs ont été adoptées en rapport avec le maintien du repère de référence géodésique mondial, l'élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable capable de favoriser et d'assurer une approche géographique des objectifs du programme de développement durable de l'après-2015, les problèmes juridiques et de politique générale qui se font jour, y compris les questions relatives aux données qui font autorité, l'adoption et l'application de normes internationales régissant les activités des instituts d'information géospatiale à l'échelle mondiale, et la mise en corrélation et l'intégration de l'information géospatiale à des données statistiques et autres données socioéconomiques.

## **IV. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social sur le renforcement des capacités statistiques nationales et sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010**

### **A. Mesures demandées par le Conseil économique et social**

12. Suite à la recommandation de la Commission de statistique, le Conseil économique et social a adopté deux résolutions en 2005 et en 2006 : a) la résolution 2005/13 sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements 2010; et b) la résolution 2006/6 sur le renforcement des capacités des programmes statistiques. Dans sa résolution 2005/13, le Conseil soulignait l'importance du Programme mondial de recensements de la population et des

logements aux fins de la planification socioéconomique et demandait un renforcement de l'appui en faveur du Programme. Dans sa résolution 2006/6, le Conseil demandait d'intensifier l'action menée pour renforcer les capacités des programmes statistiques.

## **B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique**

13. À sa quarante-cinquième session, la Commission procédera à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques (E/CN.3/2014/16). Le rapport fait le point des progrès réalisés dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et rend compte des travaux de la première Réunion du Groupe d'experts sur la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* pour le cycle de recensements de 2020.

## **V. Améliorer la collecte, la communication et l'analyse des données relatives à la migration et aux personnes handicapées**

### **A. Mesures demandées par l'Assemblée générale**

14. L'Assemblée générale a tenu une réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées le 23 septembre 2013, lors de sa soixante-huitième session. La réunion avait pour thème « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà ». Au paragraphe 4 i) de son document final (résolution 68/3), l'Assemblée a décidé d'améliorer la collecte, l'analyse et le suivi des données sur les personnes handicapées, de communiquer toutes les données et statistiques utiles aux organismes et organes compétents du système des Nations Unies, notamment la Commission de statistique, et de souligner l'intérêt de données et statistiques comparables sur le plan international, ventilées par sexe et par âge, notamment d'informations sur la nature de tous handicaps.

15. L'Assemblée générale a tenu un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, les 3 et 4 octobre 2013, lors de sa soixante-huitième session. Dans son rapport, le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme des migrants a invité les États à améliorer la collecte de données et d'indicateurs dans tous les domaines intéressant les migrations afin de prendre des décisions stratégiques éclairées (A/68/283, par. 127).

16. Par ailleurs, dans sa résolution 68/4, dans laquelle elle a adopté la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de disposer de données statistiques fiables sur les migrations internationales, y compris chaque fois que possible sur la contribution des migrants au développement, tant des pays d'origine que des pays de destination. L'Assemblée a noté également l'importance de ces données dans la formulation de politiques fondées sur les faits ainsi que sur la prise de décisions dans tous les domaines pertinents du développement durable.

## **B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique**

17. À sa quarante-cinquième session, la Commission examinera le rapport du Secrétaire général sur les statistiques de migration internationale (E/CN.3/2014/20). Le rapport rend compte des récents débats tenus sur les migrations internationales et le développement à l'ONU et au cours desquels il est constamment préconisé d'améliorer les statistiques de migration internationale afin de mieux cerner la complexité du phénomène. Il présente également des informations sur l'existence de statistiques de migration qui implique diverses sources de données et les forces et faiblesses de l'Organisation en tant que source d'information. Le rapport présentera également les travaux actuels et futurs concernant les statistiques de migration internationale menés par la Division de statistique et la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, y compris les activités de collecte de données et les estimations de la population migrante mondiale.

18. La Commission examinera également le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2014/10). Le rapport décrit les travaux menés par le Groupe de Washington sur la mise au point et à l'essai de questions relatives aux handicaps destinées à être utilisées dans le cadre de recensements et d'enquêtes, les travaux menés par le Groupe en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur la mise au point et à l'essai d'une série de questions portant tout particulièrement sur les enfants handicapés et les obstacles les empêchant de pleinement accéder à l'éducation et la mise au point par l'OMS d'une enquête type sur les handicaps.

## **VI. Programme de travail pluriannuel pour les examens ministériels annuels du Conseil économique et social**

### **A. Mesures demandées par le Conseil économique et social**

19. Comme l'a prescrit le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/44, une réunion du Bureau du Conseil avec les présidents des commissions techniques se tient au début de chaque année. En outre, dans sa décision 2011/208, il a décidé d'adopter pour l'examen ministériel annuel de 2014 le thème suivant : « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement ». Les contributions de fond des commissions techniques et des organes d'experts sont jugées indispensables au succès des examens.

### **B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique**

20. À sa quarante-cinquième session, la Commission examinera le rapport établi par le Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2014/29). Le rapport s'étend sur les travaux qu'ont menés le Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales en 2013

sur les plans suivants : examen des enseignements tirés du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire; amélioration de la méthodologie utilisée pour suivre ces progrès; et développement des activités de renforcement des capacités dont disposent les pays pour assurer le suivi. Il présente également une évaluation des données disponibles pour suivre les progrès accomplis et explique comment ont été élaborés les rapports annuels.

21. La Commission examinera également le rapport que la Banque mondiale et le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) sur un plan d'action en faveur du développement statistique pour l'après-2015 (E/CN.3/2014/30). Le rapport présente des initiatives lancées récemment pour appeler l'attention sur l'importance qu'a le renforcement des capacités statistiques, en particulier dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Parmi ces initiatives figure la signature d'un mémorandum d'accord sur la coopération dans le domaine des statistiques conclu entre la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds monétaire international (FMI) et l'ONU.

## **VII. Renforcement du Conseil économique et social**

### **A. Mesures demandées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social**

22. À l'annexe de sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a invité le Conseil économique et social à resserrer ses liens avec ses organes subsidiaires afin de s'assurer que la richesse des travaux de ses mécanismes subsidiaires est pleinement exploitée. Dans cette résolution, l'Assemblée a chargé le Conseil de fournir les directives aux organes compétents du système des Nations Unies en adoptant un thème principal qui sera déterminé en fonction des contributions émanant des organes subsidiaires ainsi que des États Membres, à compter de 2015.

23. Par la résolution 68/1, l'Assemblée générale a également établi un nouveau débat consacré à l'intégration dans le but principalement de réunir les contributions des États Membres, de ses organes subsidiaires, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Il sera l'occasion de faire la synthèse des grandes idées se rapportant à un thème étroitement lié à un aspect du thème annuel principal du Conseil. Le débat consacré à l'intégration offre à la Commission l'occasion d'adresser des recommandations concrètes au Conseil pour qu'il en assure le suivi à sa session annuelle de juillet. Celui de 2014 est censé porter sur le thème de l'urbanisation durable et se déroulera au début du mois de mai pendant une période de trois jours. La Commission sera invitée à tenir compte, autant que possible de l'impact de son mandat sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux de l'urbanisation durable et à apporter sa contribution au débat.

### **B. Mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique**

24. À sa quarante-quatrième session, la Commission procédera à l'examen du rapport de son Bureau sur les méthodes de travail de la Commission



(E/CN.3/2014/3). Le rapport analysera les conséquences du renforcement du Conseil économique et social sur les travaux de la Commission.

25. La Commission sera saisie du rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains (E/CN.3/2014/17), qui expose la méthodologie élaborée par ONU-Habitat et ses partenaires pour mesurer la sécurité d'occupation foncière de façon homogène dans tous les pays et toutes les régions et qui pourrait être considérée comme une contribution technique au débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration et dont le thème est intitulé « Urbanisation durable ».

---